



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 31/07/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement F01115P0115

1. Intitulé du projet

Aménagement et promotion des ilots A, B, C et E de la ZAC EOLES à POISSY

2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET |811 954 395 RCS de PARIS | Forme juridique Société au Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Construction dont les surfaces de plancher (ancienne SHON) font environ 23 035 m², soit plus de 10 000 m² et de moins de 40 000 m² sur une commune dotée d'un PLU. Demande préalable associée au dépôt d'un permis de construire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

L'opération présente une surface de plancher d'environ 23 035m² sur environ 8 354m² de terrain (5 585m² pour les lots A, B et C; et 2 774m² pour le lot E).

Le programme est divisé en 3 catégories principales : logements sociaux, logements en accession et résidence jeunes actifs.

Les lots s'inscrivent au Nord-Ouest du périmètre de la ZAC EOLES (Ecoquartier), le long du Boulevard de l'Europe et de la Rue de la Faisanderie, au niveau de la friche Derichebourg.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement de l'EcoQuartier EOLES s'inscrit dans le processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint Sébastien situé au Nord-Est de Poissy.

Engagée dans les années 1990, la rénovation urbaine de ce secteur est marquée notamment aux abords immédiats du site par les réalisations récentes de la ZAC Perret (quartier d'habitat collectif de Noailles) et des pôles tertiaires 1 et 2 PSA PEUGEOT/CITROEN) en bordure du boulevard de l'Europe.

Dans la poursuite de cette dynamique, sur des terrains d'une emprise de 10 hectares environ actuellement occupés en grande partie par des activités industrielles et des friches, la ville de Poissy souhaite réaliser une opération d'aménagement à vocation dominante de logements collectifs dans un Espace d'Ouverture et de Liens, Ecologique et Solidaire (EOLES).

Le projet d'aménagement des lots A, B, C et E (objet de la présente demande d'examen au cas par cas) s'inscrit complètement dans le programme développé par la ville

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Sur les ilots A, B, C et E, les travaux concerne la réalisation de 310 logements (logements sociaux et en accession) et 150 lits dans la résidence de jeunes actifs, sur la parcelle cadastrale AX32 :

Les travaux débuteront en septembre 2016 pour une livraison au 3ème trimestre 2018 suivant une unique phase de réalisation.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la gestion des terres excavées (et enjeu sanitaire associé à la réalisation de logements), la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises, la mise en œuvre des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (cheminements, traitement paysager,...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les constructions sont entièrement vouées à la réalisation de logements (logements sociaux, logements en accession et résidence jeunes-actifs) :

- Ilot A: Résidence sociale pour jeunes actifs de 150 lits. 3780m² SDP environ,
- Ilot B: logements sociaux. 4095m² SDP environ. 66 logements environ.
- Ilot C: logements en accession. 9 180 m² SDP environ. 150 logements environ.
- Ilot E: logements en accession. 5 980 m² SDP environ. 100 logements environ.

Les bâtis s'accompagnent d'espaces extérieurs et parking en sous-sol (environ 340 places permettant d'éviter le stationnement sur voire).

L'accès principal des véhicules au 4 lots à l'étude s'effectuera depuis la rue de la Faisanderie. Des cheminements piétons desserviront les bâtis à travers les lots.

L'assainissement pluvial des lots se fera par collecte à la parcelle et rejet au réseau séparatif (noues paysagères et/ou conduites étanches) de la ZAC tel que présenté dans l'étude d'impact de la ZAC EOLES (traitement des eaux pluviales au sein du parc de la ZAC, puis rejet au réseau séparatif existant à débit régulé).

A l'échelle des lots, une étude hydraulique pluviale est prévue, dont les conclusions seront insérées au PC. Elle permettra notamment de définir les volumes d'eau à gérer.

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme] 3.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mes Grandeurs caractéristiques - Surface Plancher créée: - Superficie globale du terrain : - Superficie aménagée en extérieure : - Superficie aménagée en extérieure : - Superficie aménagée en extérieure : - Nombre de sous-sol : - Nombre de logements : - Nombre de logements : - Nombre de parking : - Nombre de p	utorisation de délivrance du Permis	s de Construire [L.421-1 et suiv	ants du Code	e de l'Urbar	nisme]			
Grandeurs caractéristiques Grandeurs caractéristiques - Surface Plancher créée: - Superficie globale du terrain: - Superficie aménagée en extérieure: - Superficie aménagée en extérieure: - Gabarit des bâtiments: - Nombre de logements: - Nombre de logements: - Nombre de place de parking: - Nombre de place de parking: - Nombre de la Faisanderie, - Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° e Point de départ: - Point d'arrivée: - Communes traversées: - S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mes Grandeurs caractéristiques - Surface Plancher créée: - Superficie globale du terrain: - Superficie aménagée en extérieure: - Superficie aménagée en extérieure: - Gabarit des bâtiments: - Niveau de sous-sol: - Nombre de logements: - Nombre de logements: - Nombre de place de parking: - Nombre de place d	Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est	rempli					
Grandeurs caractéristiques - Surface Plancher créée: - Superficie globale du terrain: - Superficie aménagée en extérieure: - Superficie aménagée en extérieure: - Gabarit des bâtiments: - Niveau de sous-sol: - Nombre de logements: - Nombre de place de parking: - Nombre de place de parking: - Nombre de place de parking: - Nombre de la Faisanderie, - R'a 300 POISSY - Nombre de la Faisanderie, - R'a 300 POISSY - Nombre de la Faisanderie, - Nombre de place de parking: - Nombre de logements: - Nombre	utorisation de délivrance du Permis	s de Construire [L.421-1 et suiva	ants du Code	de l'Urban	isme]			
- Surface Plancher créée : - Superficie globale du terrain : - Superficie aménagée en extérieure : - Superficie aménagée en extérieure : - Gabarit des bâtiments : - Niveau de sous-sol : - Nombre de logements : - Nombre de place de parking : - Nombre de place de parking : - Nombre de place de parking : - Nombre de la Boulevard de l'Europe et de la Rue de la Faisanderie, 28 300 POISSY - S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? - Surface Plancher créée : - Superficie globale du terrain : 8 359 m² environ identique à la superficie hors construction R+2 à R+7 - Niveau de sous-sol : - Nombre de logements : 316 + 150 lits (résidenc - Nombre de place de parking : 340 environ - Nombre de place de parking : - Nombre de logements : - Nombre de logem	imensions et caractéristiques du proje	et et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les	unités	de me	sure ut	ilisées
- Superficie globale du terrain : - Superficie aménagée en extérieure : - Nombre de logements : - Nombre de logeme	Grandeurs					Valeur		
- Superficie aménagée en extérieure : identique à la superficie hors construction - Gabarit des bâtiments : - Niveau de sous-sol : - Nombre de logements : 316 + 150 lits (résidence de parking : 340 environ - Nombre de place de parking : 340 environ - Nombre de logements : 360 environ - Nombre de logements : 100 environ - Nombre de logements								
- Gabarit des bâtiments : R+2 à R+7 - Niveau de sous-sol : 1 - Nombre de logements : 316 + 150 lits (résidence de parking : 340 environ d'implantation d'implantation de l'Europe te de la Rue de la Faisanderie, 8 300 POISSY Communes traversées : R+2 à R+7 - Niveau de sous-sol : 1 - Nombre de logements : 316 + 150 lits (résidence de parking : 340 environ d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui				identique	à la su	perfici	e du t	errai
- Nombre de place de parking : 340 environ Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 02 '50.7' E Lat. 48 ° 50 lat.				R+2 à R+				
Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 02 '50.7' E Lat. 48 ° 50 l'angle du Boulevard de l'Europe t de la Rue de la Faisanderie, 8 300 POISSY Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° Lat. ° Communes traversées : Communes traversées : Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 02 '50.7' E Lat. 48 ° 50 l'angle du Boulevard de l'Europe t de la Rue de la Faisanderie, 8 300 POISSY Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° Lat. ° Communes traversées :		- Nombre de I	ogements:	316 + 150	lits (ré	sidenc	e jeur	nes a
d'implantation L'angle du Boulevard de l'Europe t de la Rue de la Faisanderie, 8 300 POISSY Point d'arrivée : Communes traversées : Coordonnees geographiques Long. 2 02 50.7 E Lat. 48 50. 10 and 18 and	ocalisation du projet	- Nombre de place o	le parking :	340 enviro	n			
t de la Rue de la Faisanderie, 8 300 POISSY Point de départ : Long ° ' " Lat ° Long ° ' " Lat ° Long ° ' " Lat ° Communes traversées : Communes traversées : 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui		Coordonnées géographiques ¹	Long. 2 °	02 ' <u>50.</u> 7' <u>E</u>	Lat.	<u>48</u> ° <u>5</u>	6 '06.	9" <u>N</u>
Point d'arrivée : Long ° ' " Lat ° Communes traversées : 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui	gle du Boulevard de l'Europe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18	3°, 28° a) et	b), 32°	; 41° e	et 42° :	
Point d'arrivée : Long ° ' " Lat ° Communes traversées : 7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui	CONTRACTOR	Point de départ :	Long ° _	_'_"_	_ Lat.	°_	_'_	-"_
.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui	IU POISSY	Point d'arrivée :	Long °_	_'_"_	_ Lat.	°_	_•	-"_
		Communes traversées :						
								V
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui	agit-il d'une modification/extension	d'une installation ou d'un ouvra	ige existant ?		Oui		Non	X
	1 Si oui, cette installation ou cet ou	vrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact	?	Oui		Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	2 Si oui, à quelle date a-t-il été aut	orisé ?						
8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	projet s'inscrit-il dans un programn	ne de travaux ?			Oui	X	Non	
Si oui, de quels projets se compose le programme ?	ui, de quels projets se compose le	programme ?						
Les lots A, B, C et E sont intégrés au programme d'aménagement de la ZAC EOLES à POISSY.			2 7AC EOLE	S à DOISS	· V			
.es lots A, D, O et E sont integres au programme d'ameriagement de la ZAC EOLES à POISSY.	ots A, B, C et E sont integres au pi	rogramme d'amenagement de l	a ZAU EULE	.5 a PUISS	1.			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	. Sensibi	lité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lieu	de votre projet ?
Les emprises des lots son	it aujour	d'hui á	à l'état de friche.
concernés) réglementant l'a Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet	Docupar Docum Le PLU Une rév Une mi 2013. Le zona	tion de ent d'u l a été vision se en	pribanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui X Non les sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Aurbanisme en vigueur : PLU de Poissy approuvé le 20 décembre 2007. In mise à jour le 3 mars 2009 et le 19 janvier 2012. Is simplifiée du secteur de Coudraie/Poncy a été approuvée le 12 juillet 2012. Is compatibilité suite à la DUP du prolongement du RER E a été arrêtée le 31 janvier glementaire observé au droit des ilots A, B, C et E correspond à la zone UF (ancie elle destinée à accueillir de l'habitat).
environnementale ? 5.2 Enjeux environnemental	ux dans l	la zone	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X e d'implantation envisagée : byens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet v.fr/etude-impact
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	e	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		Х	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Le secteur à l'étude est affecté : - par les RD308 et RD30, concernées par le PPBE des routes départementales des Yvelines, classée respectivement par arrêté préfectoral "infrastructures sonores de catégorie 2 et 3" et présentant un fuseau d'incidence de 250m et 100m par la voie ferré au Nord du site, classée par arrêté préfectoral "infrastructure sonore de catégorie 1" présentant un fuseau d'incidence de 300m,

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le caractère remanié du site empêche la caractérisation de zones humides au sens de la réglementation. Aucune zone humide observée lors de la réalisation de l'étude d'impact de la ZAC EQLE
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation (par une crue à débordement lent de cours d'eau) : - prescrit le 28/07/1998, - mis à l'enquête le 13/07/2006, - approuvé le 30/06/2007. La commune n'est concernée par aucun PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Les études menées au niveau de l'ensemble de la ZAC EOLES ont permis d'identifier de nombreuses sources de pollution dans les sols et les eaux du sous-sol. BURGEAP a ainsi identifié, lors de son étude historique et documentaire : - la présence d'activités industrielles sur le site depuis au moins 1949, - la présence de 5 sites BASIAS (dépôts de liquides inflammables, travail des métaux) pouvant engendrer des sources de pollution, - une pollution de l'air, des sols et des eaux souterraines par des métaux (plomb, zinc, manganèse) au droit de la parcelle AX30 par la société OXYMINE, révélée par le service des installations classées en 2002 (source BASOL), - la présence d'activités potentiellement polluantes à proximité du terrain d'étude (5 sites BASIAS et un site BASOL). Au niveau de la parcelle AX32, où s'implantera les lots A, B, C et E, les sondages réalisés ont permis de mettre en évidence la présence de métaux, BTEX, COHV, HCT et de TCA. Le plan des sondages est proposé en annexe.
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le secteur se situe dans la masse d'eau souterraine 3102 "Tertiaire du Mantois à l'Hurepo Elle correspond au système de l'aquifère du Lutétien-Yprésein.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable. Cependant, 3 captages AEP sont présents à moins de 3km des lots. Ils s'agit de captage stratégiques d'ultime secours, forant les nappes de la Craie Campanienne et de l'Albien. Ces ressources sont parfaitement protégées des pollutions de surface par les formations géologiques peu perméables les surmontant (glaises et argiles de l'Yprésien).
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		Х	Le secteur se situe à environ 15km de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Etang de Saint-Quentin » (FR1110025), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		Х	Le secteur d'aménagement s'inscrit à environ 750m de l'ancien pont de Poissy, inscrit à l'inventaire général du patrimoine national. Il se situe donc hors du périmètre de 500m de covisibilité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine, ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, au vu du niveau de la nappe (6m de profondeur au niveau des lots A, B, C et E sur la base d'investigations ponctuelles de la nappe lors des études concernant les pollutions du sous-sol), un rabattement est potentiel pour permettre la mise au sec du fond de fouille et la réalisation des parkings souterrains. De fait, une analyse plus fine (suivi du niveau de la nappe sur une plus longue période) sera menée lors des études de conception afin de valider la solution retenue et étudier l'éventualité d'un pompage, ainsi que le mode de rejet des eaux d'exhaure.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	A l'exception de l'incertitude résiduelle concernant un possible pompage de la nappen phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisit des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 1 niveau de sous-sol et aux fondations. En effet, les déblais non-inertes ne pourront pas être réemployés sur site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Hors matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	L'étude écologique menée lors de la création de la ZAC a révélée une richesse écologique du site au sein des lots A, B, C et E, principalement sur le volet faunistique (oiseaux, chauve-sour insectes). Les emprises des lots correspondent à un lieu de passage de certains oiseaux patrimoniaux et des chauves-souris, ainsi qu'à un lieu de chasse de la Pipistrelle commune. L'ensemble des impacts et mesures associées a été étudié au sein du dossier d'étude d'impacte la ZAC (proposé en annexe). Il s'agira entre-autre: - d'entreprendre les travaux de défrichage et de dégagement de la végétation entre les mois comars et d'aout, - de créer des habitats favorables aux oiseaux et aux insectes en phase exploitation - d'aménager des infractuosités dans les nouveaux bâtiments et poser de nichoirs artificiels, - d'assurer une gestion écologique des espaces verts créés,
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Le projet n'a pas d'influencer sur les zones inondables de la commune, ce dernier étant implanté en dehors de ces dernières.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le terrain est entièrement anthropisé. Il s'agit d'une friche industrielle. Il remet toutefois en cause la présence des plantations en limite du périmètre d'aménagement. Considérant le parti d'aménagement de l'ensemble du quartier EOLES avec notamment la création d'un parc arboré et de surfaces en eau (au total 1,7 ha environ), l'ensemble des espaces verts privés et des toitures végétalisées, le projet aura pour conséquence d'augmente les potentiels écologiques du site. L'effet global du projet est donc positif vis-à-vis de la constitution d'habitats au travers des aménagements paysagers adoptant notamment le principe de plan de gestion différenciée et proposant des formations végétales diversifiées et adaptées aux caractéristiques climatiques locales.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	Х		Suivant les informations recueillies sur le site "installations classées", l'ICPE la plus proche correspond à la société PSA PEUGEOT CITROËN, située au 45 Rue Jean-Pierre Timbaud, de l'autre coté de la voie ferrée. Par ailleurs, aucun périmètre SEVESO ne recoupe le site. Aucune conduite TRAPIL n'est située au droit ou à proximité immédiate de la zone d'étude.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site où s'implante le projet n'est concerné par aucun risque naturel. La zone de crue par débordement de la Seine ne concerne pas les emprises de la ZAC. L'aléa de retrait/gonflement des argiles est à priori nul. D'après les données de l'Inspection Générale des Carrières sur les carrières souterraines et cavités abandonnées, la commune de Poissy fait partie de la liste des communes sous du département des Yvelines (données 2010). Au document graphique du P.L.U., le secteur n'est pas concerné par le « Périmètre de la zone à risque liée à la présence de carrières ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	X	Des réflexions concernant les terres polluées ont été menées à l'échelle de la ZAC entre 2010 et 2014. Elles ont donné lieu à la formalisation d'un plan de gestion. Compte tenu des polluants identifiés, les mesures de gestion suivantes seront à prendre en compte : - Canalisations d'arrivée d'eau potable posées dans une fosse de terres saines rapportées ou hors zones impactées par des polluants organiques, - Interdiction des cultures de fruits et légumes (ou autorisation à condition de mettre en place 1m de terre propre rapportée), - Couverture de l'ensemble des espaces verts par une couche de terre végétale saine de 30cm minimum, - Interdiction de la plantation des arbres fruitiers (autorisation si plantation dans des fosses de 1x1x1m rempliées de terre saine) - Mise en place d'un grillage avertisseur entre les terres saines d'apport et les terrains en place, - Gestion appropriée des déblais en cas de terrassement sous le grillage avertisseur qui sera mis en place entre les terres sur site et les terres de remblai rapportées, et traçabilité du devenir des déblais, - Suppression ou traitement des sources de pollutions concentrées - Gestion spécifique des déblais non inertes à prévoir. D'un point de vue acoustique, les bâtiments feront l'objet d'une isolation en respect de la réglementation en vigueur.
Commodité de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Le projet d'aménagement est générateur de trafic routier (évalué à l'échelle de la ZAC EOLES à 490 uv/h en entrée et 160 uv/h en heure de pointe du soir), et donc de bruit. Le trafic de la ZAC sera orienté vers le prolongement du Boulevard de l'Europe, reliant la RD191 à la RD30, permettant ainsi d'éviter le cheminement routier au travers les secteurs habités le long du boulevard Robespierre et la Rue Saint-Sébastien. Le trafic généré à l'échelle des lots A, B, C et E est difficilement quantifiable mais relativement faible.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle. Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des espaces privés), qu'n'existent pas aujourd'hui sur site. Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas drastiquement le contexte local de ce secteur.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes : - émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES), - émissions liées au trafic généré et induit. A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions semblent relativement faibles.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement. Concernant la gestion des eaux pluviales, l'ensemble des lots fera l'objet d'un assainissement pluvial. Des conduites étanches et/ou des noues paysagères étanches dirigeront les eaux pluviales collectées sur les lots vers des ouvrages d'retenues qui rempliront deux fonctions: Assurer une fonction de régulation hydraulique pour éviter toute saturation des réseaux en aval. Assurer une fonction de prétraitement de la pollution chronique et de protection vis-àvis d'une pollution accidentelle, au rejet des eaux pluviales dans le réseau séparatif en respectant le débit de pointe acceptable rejeté vers le réseau pluvia savoir 1 l/s.ha. En phase chantier, le rabattement de nappe engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe. Les eaux seront rejetées au re Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des parkings en sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes et devront être évacuées dans un exutoire adéquat (centre agréé). Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les in	cidences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X	Si oui, décrivez lesquelles :
- à la ZAC Ecc - à la déconstr - au centre co - au parc pays	ruction de navires ho mmercial DECK78 à sager et récréatif des	iés correspondent : arrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, rs d'usage (ICPE) à Achères, Vernouillet et Triel-sur-Seine, bords de Seine "Parc du Peuple de l'herbe" à Carrières-sous-Poissy. es projets et l'éloignement de certains d'entre-eux, aucun cumul significatif entre les projet n'est pressenti.
 A partir de 20 projet Eole (projet Eole projet de pro	one et sur une périod colongement de la ligi prolongement du bou t de requalification d mesures sont somm	levard de l'Éurope qui concerne également directement le futur EcoQuartier puisqu'il en délimite le périmètre en partie Nord et contribuera pour une grande part à sa e la rue Saint-Sébastien qui va apporter une forte contribution aux capacités de desserte du futur EcoQuartier.
- Les impacts s		a mise en cohérence des mesures de chaque chantier est préférable sous la forme d'un plan d'ensemble permettant une coordination des Maîtres d'ouvrages, cadre de vie apparaissent positifs en ce sens où les différents projets participent à l'amélioration des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière : sports en commun.
6.3 Les inc	cidences du Non	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts sur les différents compartiments urbains ont déjà pu être évalués au sein de l'étude d'impact du projet de ZAC EOLES.

En l'état, plusieurs mesures ont été définies et seront donc à prendre en compte lors de la réalisation de la promotion des lots.

Le Maître d'Ouvrage s'engage d'ores et déjà à respecter ces prescriptions, de même qu'à mener :

- Un suivi des niveau de nappe alluviale afin de définir la nécessité d'un pompage pour réaliser les parkings en sous-sol,
- Une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales à l'échelle des lots A, B, C et E.
- Une mise à jour du plan de gestion mené à l'échelle de l'ensemble de la ZAC pour les lots A, B, C et E.
- Une dépollution sur site avant projet,
- Une limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate.

Au vue de ces éléments et de la poursuite des études sur le site, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une nouvelle étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	х
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Х
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Etude d'impact de la ZAC EOLES,
- Positionnement des sondages de pollutions,
- Plan de gestion a l'échelle de la ZAC.

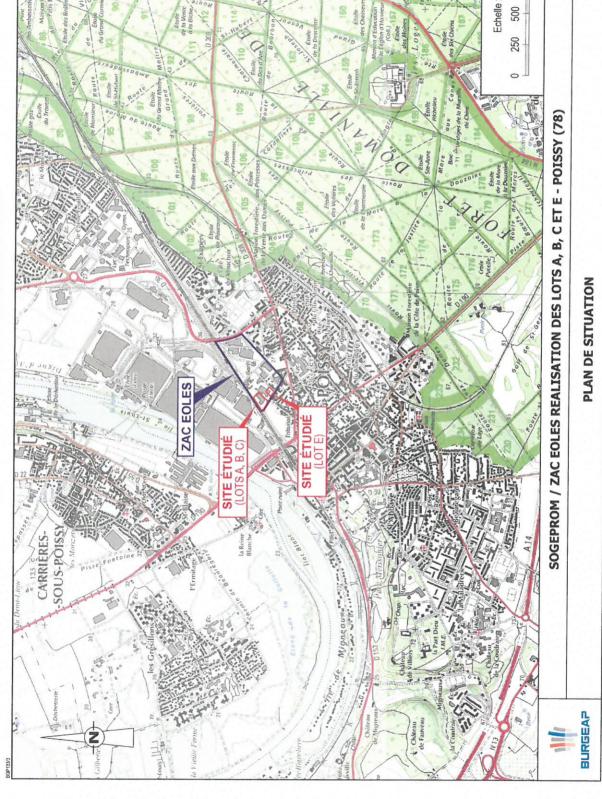
Il est a noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.

	9. En	gagement et signature		
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignen	nents ci-dessus X		
Fait à	Pani	le,	31 juillet	2015
Signature	Piene	CANDELIER		

Figure 1: Plan de situation des emprises des lots A, B, C et E de la ZAC EOLES

Page 21/39 bgp200/6

Réf : CICEIF151296 / RICEIF00199 DN / JFK







4.1 Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux abords du site le lundi 13/07/15. Les photos internes au site n'ont pas pu être réalisées, SOGERPOM se portant acquéreur mais n'étant pas encore propriétaire.

La carte ci-dessous permet la localisation graphique des photographies.

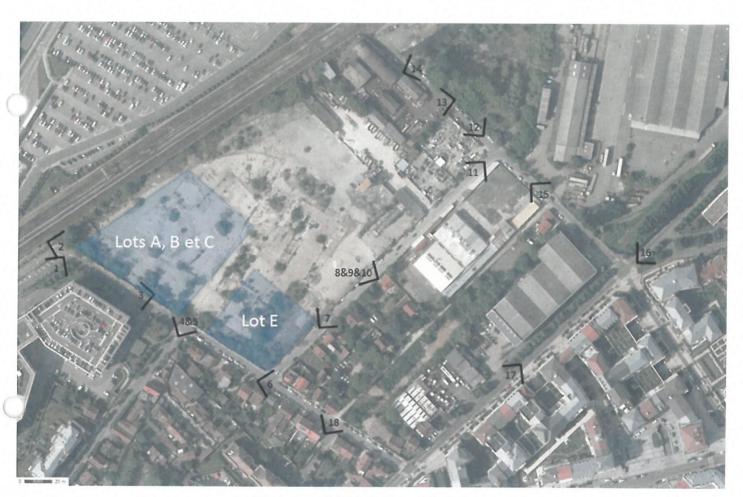


Figure 2: Localisation des prises de vues

Réf: CICEIF15129	6 / RICEIF00199
DN / .	JFK
30/07/2015	Page 22/39







Photographie 1 : Vue de l'Avenue de l'Europe



Photographie 2 : Vue de la rue de la Faisanderie depuis l'Avenue de l'Europe

Réf : CICEIF15129	5 / RICEIF00199
DN / .	JFK
30/07/2015	Page 23/39
	han200/6







Photographie 3 : Vue de la rue de la Faisanderie et du parking silo de PSA



Photographie 4: Vue du site (1)

Réf : CICEIF151296 / RICEIF00199 DN / JFK	
	bgp200/6







Photographie 5 : Vue de la rue des Rosiers vers le Sud



Photographie 6 : Vue de la rue de la Faisanderie

Réf : CICEIF15129	6 / RICEIF00199
DN /	JFK
30/07/2015	Page 25/39
	bgp200/6







Photographie 7 : Vue de la rue Gérard Bongard (1)



Photographie 8 : Vue du site (3)

Réf: CICEIF15129	6 / RICEIF00199
DN / .	JFK
30/07/2015	Page 26/39
	ban200/6







Photographie 9 : Vue du site (4)



Photographie 10 : Vue du site (5)

	Réf : CICEIF15129	6 / RICEIF00199
	DN / .	JFK
	30/07/2015	Page 27/39
Т		ban200/6





Photographie 11 : Vue de la rue Gérard Bongard (2)



Photographie 12 : Vue de la rue du Piquenard

Réf : CICEIF15129	6 / RICEIF00199
DN /	JFK
30/07/2015	Page 28/39





Photographie 13 : Vue des bâtis le long de la rue Piquenard



Photographie 14 : Vue du bassin le long de la rue du Piquenard

	Réf: CICEIF151296 / RICEIF00199	
DN / JFK		JFK
	30/07/2015	Page 29/39
		bgp200/6



Photographie 15 : Vue du croisement entre la rue du Piquenard et la rue Saint-Sébastien



Photographie 16 : Vue de la rue Saint-Sébastien vers l'Est

Réf: CICEIF151296 / RICEIF00199	
DN / I	JFK
30/07/2015	Page 30/39
	bgp200/6
THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	







Photographie 17 : Vue de la rue Saint-Sébastien vers l'Ouest et des habitations collectives

Réf : CICEIF151296 / RICEIF00199 DN / JFK 30/07/2015 Page 31/39

bgp200/6



Figure 4: Plan masse architectural



Page 35/39 bgp200/6

30/07/2015

Réf: CICEIF151296 / RICEIF00199 DN / JFK



Projet



Figure 3 : Occupation du sol aux abords du site à l'étude ; plan au 1/3 300ème (fond de plan IGN-orthophotographie)